

Cfdt:

# SANTÉ AU TRAVAIL

COMMENT ÉVOLUE LA SANTÉ AU TRAVAIL  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Campagne 2026

Épuisement, perte de sens, tensions : la santé au travail est devenue un enjeu majeur dans la fonction publique.

Que ce soit à l'hôpital, à l'école, dans les commissariats ou ailleurs, le malaise des agents est bien réel. Ce malaise généralisé n'est pas le fruit du hasard : il résulte de transformations dans les services souvent menées "au quotidien" sans réelle concertation avec celles et ceux qui font vivre le service public.

Trop souvent, ces changements ont dégradé les conditions de travail au lieu de les améliorer.

Avec l'existence d'une réglementation commune public-privé en matière de prévention des risques professionnels, les employeurs publics sont tenus d'agir. Mais qu'en est-il vraiment ?

Voter CFDT, c'est renforcer notre capacité à négocier, à signer des accords, et à faire du travail un véritable enjeu de santé et de prévention dans la fonction publique.

Parce que prendre soin du travail, c'est prendre soin des agents, prévenir les risques, redonner du sens et améliorer le service public.



J'ADHÈRE À  
LA CFDT



UFFA.CFDT.FR

NOUS CONTACTER :

**« LES EMPLOYEURS PUBLICS ONT UNE OBLIGATION DE PROTÉGER LA SANTÉ DES AGENTS. »**

**VRAI !** Le Code du travail oblige tous les employeurs, publics comme privés, de prévenir les risques professionnels et d'adapter le travail à l'humain. La santé au travail ne se réduit pas à l'absence de maladie : elle recouvre le bien-être physique, mental et social des agents.

Dans les faits, la santé au travail reste un sujet récent au sein des administrations. Le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, en est un bon exemple : obligatoire depuis plus de 20 ans, il n'est présent, ou à jour, que dans moins d'un service sur deux (*DARES 2019*), ce qui est rarement suivi de sanction.

**Bon à savoir :** tout agent doit pouvoir consulter, pendant 40 ans, la traçabilité de son exposition aux risques professionnels.

**« LES AGENTS PUBLICS ONT DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL QUE LES SALARIÉS DU PRIVÉ. »**

**FAUX !** La stabilité de l'emploi ne garantit pas de bonnes conditions de travail. L'idée d'un employeur public forcément exemplaire est un mythe.

Quel que soit le lieu de travail, la prévention des risques professionnels reste souvent insuffisante : règles mal appliquées, contrôles rares, médecine préventive aux moyens limités. Tout cela pour des agents très investis qui s'oublent souvent au nom du service public.

Résultat : les atteintes à la santé sont trop souvent invisibilisées dans la fonction publique.

***C'est pourquoi la CFDT fonction publique réclame des obligations légales plus contraignantes pour les employeurs publics.***



**J'ADHÈRE À  
LA CFDT**



**UFFA.CFDT.FR**

**« LES AGENTS PUBLICS SONT EXPOSÉS À DES RISQUES SPÉCIFIQUES. »**

**VRAI !** Avec 5,8 millions d'agents et une grande diversité de métiers, la fonction publique est concernée par l'ensemble des risques professionnels : troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux. S'y ajoutent des risques spécifiques selon les métiers : expositions chimiques et biologiques, violences physiques ou verbales plus fréquentes, pression psychologique au contact du public, pénibilité liée aux horaires atypiques, postures contraignantes et manutention. Ces facteurs ont des conséquences réelles sur la santé des agents.

*Face à l'intensification du travail et à l'allongement des carrières, la CFDT Fonction publique revendique une véritable culture de prévention des risques professionnels et des politiques publiques ambitieuses, intégrant l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail ainsi que l'aménagement des fins de carrière. La santé au travail doit enfin devenir une priorité institutionnelle.*

**«IL EXISTE DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE EN MATIÈRE DE SANTÉ.»**

**VRAI** La fonction publique est majoritairement féminisée (64 % de femmes), ce qui impose d'analyser les risques professionnels selon le sexe. Depuis la loi de 2014 sur l'égalité femmes/hommes, qui reste peu appliquée, les employeurs doivent intégrer ces différences dans le DUERP.

Les hommes sont davantage exposés à des risques visibles et immédiats tels que les accidents du travail ou l'exposition à l'amiante. À l'inverse, l'impact du travail sur la santé des femmes est encore largement méconnu et sous-estimé : troubles musculo-squelettiques, usure physique et psychique, cancers liés au travail. Elles sont surtout exposées à des risques invisibles et sous-évalués : charge mentale, agressions et violences sexistes et sexuelles au travail, fortes exigences émotionnelles et organisationnelles liées au contact avec le public.

*Le saviez-vous ? Le travail de nuit augmente de 26 % le risque de développer un cancer du sein. La CFDT revendique la reconnaissance du cancer du sein comme maladie professionnelle.*



**J'ADHÈRE À  
LA CFDT**



**UFFA.CFDT.FR**

**« LA QVCT : C'EST UNE BONNE AMBIANCE AU TRAVAIL OU DES COURS DE SOPHROLOGIE ! »**

**FAUX !** La QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail) regroupe l'ensemble des actions visant à améliorer concrètement les conditions de travail des agents tout en renforçant l'efficacité du service public. Elle ne se limite ni au confort ni à la "bonne ambiance" : elle concerne l'organisation du travail, le management, les relations professionnelles, la santé physique et mentale, l'articulation vie professionnelle /vie privée et le sens au travail.

Depuis 2021, la QVCT a pour objectif d'améliorer les conditions dans lesquelles les agents exercent leur travail en leur donnant à chacun la possibilité de s'exprimer et d'agir. Elle constitue un levier essentiel pour attirer et fidéliser les agents, préserver de bonnes conditions de vie et de travail, et ainsi améliorer l'efficacité de la Fonction publique.

***La CFDT Fonction publique s'engage à faire du travail un sujet central du dialogue professionnel, afin que les agents puissent parler de leur réalité du terrain, être écoutés et disposer de moyens pour faire un travail de qualité.***



**J'ADHÈRE À  
LA CFDT**

**« LE TRAVAIL SE NÉGOCIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE. »**

**VRAI !** Depuis 2021, des accords collectifs permettent aux représentants du personnel de négocier sur des enjeux concrets de santé et de sécurité au travail : prévention des risques, organisation et charge de travail, santé physique et mentale, insertion des agents en situation de handicap, etc. Une fois signés, ces accords ont une valeur contraignante et s'imposent aux employeurs publics.

Au niveau national, un accord-cadre sur le télétravail a été signé à l'unanimité en juillet 2021. Une concertation sur le premier Plan Santé au Travail 2022-2025 a été lancée dans les trois versants de la fonction publique.

**La CFDT Fonction publique revendique l'ouverture de négociations pour le prochain Plan Santé au Travail et la conclusion d'un accord national QVCT, déclinable dans l'ensemble de la fonction publique.**



**UFFA.CFDT.FR**